

Conseil Municipal du lundi 7 juin 2010

- ↪ **Maison de Santé et accueil de jour ITEP** : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat concernant l'entretien et la maintenance préventive de l'installation de chauffage et de climatisation.
- ↪ **Subvention exceptionnelle ADMR** : Une subvention exceptionnelle de 300 €uros est attribuée à l'association ADMR de Brassac destinée à l'acquisition de matériel informatique.
- ↪ **Décision modificative budgétaire** : Est votée la décision modificative relative au programme d'éclairage public 2010 d'un montant de 13.456 €uros.
- ↪ **Statuts SDET** : Le Conseil Municipal adopte les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn dans leur version consolidé tenant compte de l'extension de compétences.
- ↪ **Contrat location matériel** : Le projet de contrat concernant la location de tables et de chaises est validé.
- ↪ **Maîtrise d'œuvre aménagement maison place Saint Blaise** : Après consultation de trois cabinets, sur proposition de la commission d'appel d'offres, c'est l'offre conjointe de la SARL ECSO cotraitant avec Madame Virginie CABANES-SEGUIER qui est retenue par le Conseil Municipal.
- ↪ **Maîtrise d'œuvre réhabilitation bâtiments friche industrielle route de Ferrières** : Après consultation de trois cabinets, sur proposition de la commission d'appel d'offres, c'est l'offre de la SARL ECSO qui est retenue par le Conseil Municipal.
- ↪ **Mise à disposition salle polyvalente** : le Conseil Municipal accepte que dans le cadre de l'enseignement de la pêche à la mouche, Monsieur Jean-Benoît ANGELY utilise la salle polyvalente municipale sise place Belfortès pour un bon apprentissage des lancers. En contrepartie, Monsieur ANGELY versera à la commune, une participation financière forfaitaire de 30 euros.
- ↪ **Convention commune - CDG 81** : Acceptation de la convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'aide et de conseil à l'archivage des documents communaux.
- ↪ **Atlas de la Biodiversité** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la candidature volontaire de la commune à l'Atlas de la Biodiversité.
- ↪ **Ragréage trottoirs** : Décision est prise de sécuriser les trottoirs par tranche et en priorité pour les rues les plus fréquentées par les piétons.